

Communauté de Communes du Trièves	CONSEIL DE COMMUNAUTE du 25 novembre 2013
	Compte-rendu

Présents : Mmes Marie-Claire Brizion, Josette Garcin, Marie-Jo villard, Brigitte Bezaud, Eliane paquet, Solange Saulnier, Nadine Serpolet, Mrs Jérôme Fauconnier, Georges Repellin, Pierre Gimel, Gérard Baup, Pierre Suzzarini, Alain Rougale, Michel Lambert, Alain Pelloux, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Michel Guiguet, Jean-Paul Mauberret, Marc Dutaut, Thierry Schoebel, Bernard Fillit, Bertrand Riondet, Samuel Martin, Christophe Drure, Eric Bernard, Christian Brunoud, Jean-Pierre Sarret, Daniel Niot, Joël Cavret, Guy Percevault, Michel Court, Gérard Martin Dhermont, Jean-Luc Granier, Frédéric Aubert.
Pouvoirs : Annette Pellegrin à Jean-Paul Mauberret, Sophie Reichmuth à Michel Guiguet, Thierry Schoebel à Guillaume Gontard.

Excusés : Frédérique Puissat, Isabelle André, Annette Pellegrin, Sophie Reichmuth, Annie Roveda, Henri Benoist, Frédéric Troy, Thierry Schoebel, Jean-Louis Poite, Régis Gauthier.

Guy Percevault est désigné secrétaire de séance.

1- Approbation du compte rendu du conseil du 21 octobre 2013

☞ 2 abstentions

2- Finances : Budget principal DM N°2

Arrivée Guillaume Gontard

Il s'agit s'ajuster les crédits nécessaires comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
	Chapitre/Article	Dépenses	Recettes
Ajustement dotations amortissement	040-28031		5 435,00 €
	021-021		- 5 435,00 €
	TOTAL	€ -	€ -

FONCTIONNEMENT			
	Chapitre/Article	Dépenses	Recettes
Ajustement dotations amortissement	023-023	- 5 435,00 €	
	040-681	5 435,00 €	
FPIC	014-7489	6 000,00 €	
	74-74832		6 000,00 €
Indemnités élus	65-6531	10 580,00 €	
	022-022	- 10 580,00 €	
Frais de personnel	012-64111	47 150,00 €	
	012-6458	25 700,00 €	
	012-64511	- 35 000,00 €	
	022-022	- 17 850,00 €	
	013-6419		20 000,00 €
Subvention au CIAS	011-6156	-4000 €	
	65-65738	+ 4000€	
	TOTAL	26 000,00 €	26 000,00 €

Vote : Budget Principal : Décision Modificative n°2

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Finances : Budget Ecoles - Décision Modificative n°2

Il s'agit d'ajuster les crédits nécessaires à l'acquisition d'un nouveau logiciel d'inscription et de facturation ; ce logiciel, identique à celui du service Petite Enfance, permettra un meilleur travail en commun entre les 2 services.

Vote : Budget Ecoles : Décision Modificative n°2

☞ Adopté à l'unanimité

4- Finances : Budget Tourisme DM N°2

Il s'agit d'ajuster les crédits nécessaires à la réalisation de la version 2 du site internet www.trieves-vercors.fr

Vote : Budget Tourisme : Décision Modificative n°2

☞ Adopté à l'unanimité

5- Finances : Budget Déchets DM N°2

Il s'agit d'ajuster les dotations aux amortissements suite au travail sur l'actif comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement		
Chapitre/ Article	Dépenses	Recettes
042 - 6811	+ 2 100 €	
013-6419		+ 2 100 €
TOTAL	+ 2 100 €	+ 2 100 €

Section d'investissement		
Chapitre/ Article	Dépenses	Recettes
21 - 2183	+ 2 100 €	
040 - 28		+ 2 100 €
TOTAL	+ 2 100 €	+ 2 100 €

Vote : Budget Déchets : Décision Modificative n°2

☞ Adopté à l'unanimité

6- Finances : Attribution de compensation au 1^{er} janvier 2014

Par sa décision rendue le 22 mai 2013, le Conseil d'Etat a apporté des précisions importantes sur la capacité des communautés à se substituer à leurs communes membres dans le financement des services d'incendie et de secours.

Ainsi, le juge a rappelé que la contribution d'une commune au budget du SDIS constitue une dépense obligatoire, dont le montant est fixé par le conseil d'administration du SDIS. Une telle dépense ne saurait donc faire l'objet d'un transfert de compétence vers une communauté.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a approuvé à l'unanimité lors de sa réunion du 13/11/2013 le montant des charges à restituer aux communes. Par conséquent, le conseil communautaire est invité à approuver à l'unanimité le montant des attributions de compensation à compter du 1^{er} janvier 2014 compte tenu des charges restituées aux communes

Vote : Attribution de compensation au 1^{er} janvier 2014

☞ Adopté à l'unanimité

7- Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel qu'indiqué ci-dessous :

Suppressions de poste

N° de poste	Grade / quotité / service	motif
	Apprenti service environnement	vacant
2012-117	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 5h15 hebdomadaires au service vie scolaire	vacant
2012-118	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à 27h35 hebdomadaires au service vie scolaire	vacant
2012-119	Attaché à 14h45 hebdomadaires au service environnement	vacant
2012-74	Attaché à 31h30 hebdomadaires au service environnement	Missions non permanentes

Créations de poste

N° de poste	Grade / quotité / service	motif
2013-120	Chargé de mission catégorie A à 35h00 hebdomadaires au service environnement pour 3 ans	Missions liées au projet TEPOS d'une durée de 3 ans

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Convention avec le SDIS

Il est proposé de signer une convention avec le SDIS pour les agents de la collectivité qui sont sapeurs-pompiers volontaires afin de préciser les conditions dans lesquelles ces agents peuvent être libérés par leur employeur pour participer à des formations liées à cette activité de sapeur-pompier et/ou assurer des interventions.

Marie-Jo Villard explique sa décision de ne pas signer cette convention avec le SDIS pour le CIAS. En effet, quand les agents partent, il est nécessaire de les remplacer ce qui engendre trop de frais et le départ de personnel peut mettre en danger les résidents.

Samuel Martin dit, qu'effectivement, il ne s'agit pas de la même configuration à la CCT. Il existe aujourd'hui un seul agent concerné à la CCT.

Guy Percevault se demande s'il est possible de faire un distinguo entre les agents du CIAS et ceux de la CCT.

Cette distinction est possible car les agents du CIAS sont gérés directement par le CIAS.

Il est proposé que la collectivité maintienne le traitement de l'agent et demande le remboursement au SDIS au réel chargé.

Arrivée Jérôme Fauconnier

Vote : Convention avec le SDIS

☞ **Adopté à l'unanimité**

9- Attribution marché « location et maintenance du parc photocopieurs »

Dans un souci d'harmonisation et d'économie, un marché pour la « location et la maintenance du parc photocopieurs » a été lancé. L'entreprise Sharp a été retenue à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 5 ans.

Vote : attribution marché « location et maintenance du parc photocopieurs

☞ **Adopté à l'unanimité**

10- Attribution marché « téléphonie fixe et Internet »

Dans un souci d'harmonisation et d'économie, un marché pour la « téléphonie fixe et internet » a été lancé. La CCT a été assistée d'un maître d'ouvrage. Les entreprises retenues sont Orange pour l'abonnement et internet, SFR pour les communications.

Guy Percevault, rejoint par Nadine Serpolet trouve dommage que les communes n'aient pas été informées ni intégrées à la réflexion.

Bernard Combe précise que la situation de la CCT suite à la fusion a nécessité un important travail et qu'il était difficile d'associer les communes à celui-ci. Il invite les communes à se regrouper pour bénéficier d'une telle prestation.

Vote : Attribution marché « téléphonie fixe et internet »

☞ **Adopté à l'unanimité**

11- Etude de positionnement économique : approbation de la proposition de l'AURG et sollicitation d'une subvention dans le cadre du CDDRA

La commission Economie souhaite lancer une étude de positionnement Economique permettant d'élaborer un plan d'action en faveur du développement économique pour les 5 ans à venir.

Le coût net de cette étude s'élève à 42 560€. Cette étude était inscrite au BP 2013 (35.000 €) mais n'a pas été effectuée. Michel Lambert demande si cette étude fait partie de nos priorités et si à l'issue des emplois seront créés ?

Pour Samuel Martin, ce sujet a été débattu en 2013 et il ne voit pas de relation de cause à effet entre une étude et la création d'emplois. Il soutient la réalisation de cette étude compte tenu qu'aucune étude de positionnement économique n'a encore été faite à l'échelle du Trièves. Il rappelle également que le développement Economique est une compétence obligatoire pour la CCT et que sa principale ressource provient de la contribution fiscale des entreprises.

Jérôme Fauconnier souligne que cette étude devra permettre d'orienter au mieux les actions de la CCT pour favoriser la création d'emplois et de richesse sur le territoire.

Selon Guy Percevault, même s'il s'agit d'un sujet déjà débattu dans le cadre du BP 2013, il conviendrait de mieux cerner la situation financière de la CCT avant de se prononcer définitivement sur cette étude au coût élevé.

Jérôme Fauconnier rappelle les propos de Robert Riotton : « sans entreprises, il est impossible de faire du social ». La CCT a une mission de développement économique à mener et l'étude permettra d'orienter l'action de la CCT.

Pour Guillaume Gontard, un travail de vérification de ce qui a été préalablement fait s'impose afin d'éviter des doublons car il existe un certain nombre d'études déjà réalisées. Cette étude pose également la question des priorités budgétaires..

Christophe Drure cite l'exemple de l'installation de Trièves Travaux à Roissard. La commune a contribué elle-même à son installation mais ne peut développer au-delà de la D1075 une zone d'activité. Une étude pourrait apporter des arguments contre un refus d'installation d'entreprises.

Michel Guiguet comprend les inquiétudes sur l'intérêt et le coût de cette étude mais rejoint S. Martin sur l'importance du développement économique qui génère des ressources pour l'intercommunalité.

Alain Rougale rappelle que le lancement de cette étude a déjà du retard (Le calendrier prévoit une restitution du diagnostic en février). Cette étude est indispensable car elle répond au besoin d'avoir une vision exacte du territoire en matière d'économie

Vote : Etude de positionnement économique : approbation proposition de l'AURG et sollicitation d'une subvention dans le cadre du CDDRA

☞ Pour : 29 Contre : 1 Abstentions : 2

12- Refacturation AFR

Par délibération en date du 4 mars 2013, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer une convention de partenariat avec l'AFR de Clelles pour l'année 2013. Conformément aux engagements pris, il convient donc de reverser à l'association les montants suivants :

3061€ de remboursement sur le coût global des séjours de l'été 2013 et 2581€ de subvention de péréquation sociale.

Vote : Refacturation AFR

☞ Adopté à l'unanimité

13- Versement CEJ périscolaire et péri restauration

Suite au versement du CEJ pour l'année 2012, il convient de répartir cette somme comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Projet n°10	SIES Saint Andéol- Garderie périscolaire	429.00€
Projet n°11	Commune de Miribel Lanchâtre- Périscolaire maternelle	2164.49€
Projet n°12	Commune de Sinard- Garderie péri restauration maternelle	1380.62€
Projet n°13	Asso. A dos d'âne- Garderie périscolaire Sinard Treffort maternelle	156.39€
Projet n°14	Commune de restauration St Martin de la Cluze- Garderie périscolaire	3395.91€
Projet n°18		

Vote : Versement CEJ périscolaire et péri restauration

☞ Adopté à l'unanimité

14- Avenants financiers conventions halte-garderie

Par délibération le 25 juin 2012, le conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention relative à l'attribution d'un concours financier pour 2012-2015 pour l'ensemble des associations assurant la gestion des multi-accueils dans le Trièves. Le Conseil général se désengageant en matière d'aide apportée aux associations Petite Enfance et les services du Trésor Public demandant la mise en place d'avenants annuels complémentaires ayant pour objet de définir le partenariat et les modalités financières entre la CCT et les associations, il est donc proposé de signer 3 avenants aux conventions triennales avec les associations assurant la

gestion des multi accueil dans le Trièves pour l'année 2014. Il est proposé au conseil d'adopter le montant des subventions 2014 à reprendre dans le cadre du BP 2014 :

Vote : Avenants financiers conventions halte-garderie

☞ Adopté à l'unanimité

15- Demande de subventions auprès du Conseil Général de l'Isère pour les actions culturelles 2014

Jean-Paul Mauberret propose au conseil de solliciter les subventions au CGI pour soutenir le pôle culturel pour l'année 2014 à la même hauteur qu'en 2013. Pour l'ensemble du service le montant total demandé s'élève à 52 500€.

Cette subvention représente 30% environ du budget total du pôle culture hors personnel.

Vote : Avenants financiers conventions halte-garderie

☞ Adopté à l'unanimité

16- Ecole du Jeune spectateur – année 2014 : demande de subvention dans le cadre du CDDRA

Il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre du CDDRA pour les actions de mobilisation des jeunes publics aux différentes formes d'expressions artistique à hauteur de 5000€. Il s'agit d'un public essentiellement scolaire. Le budget global est de 9000€ et se définit selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant	Financier	Montant
Concert avec, pour et par les collégiens	1000€	CDDRA	5000€
Ciné enfant – pâques	500€	CG38	500€
Ciné Jeune – Toussaint	500€	Cdc Trièves – Enfance jeunesse	3500€
Séjour cinéma avec Matheysine et Oisans	2000€		
Projet écoles Monestier – Le village	1000€		
Projet écoles Mens – Transhumance	1000€		
Action lecture jeunesse	1000€		
mouv ta ville!!	1000€		
Patrimoine – projet aux collèges avec Hôtel Europa	1000€		
TOTAL DEPENSES	9000€	TOTAL RECETTES	9000€

Vote : « Ecole du jeune spectateur – année 2014 » Demande subvention dans le cadre du CDDRA

☞ Adopté à l'unanimité

17- Convention de partenariat pluriannuelle avec l'association « les amis du musée du Trièves »

Il s'agit d'officialiser par une convention le partenariat entre l'association « les amis du Trièves » et la CCT. Jean-Paul Mauberret souligne l'engagement des membres de cette association qui contribuent largement à la vie et au bon fonctionnement du Musée du Trièves.

Vote : Convention de partenariat pluriannuelle avec l'association « les amis du musée du Trièves »

☞ Adopté à l'unanimité

18- Instauration de la redevance Ordures Ménagères (REOM)

Conformément à l'article L.2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de délibérer afin de confirmer l'instauration de la Redevance des Ordures Ménagères (REOM) sur le territoire de la CCT.

Vote : Instauration de la redevance Ordures Ménagères (REOM)

☞ Adopté à l'unanimité

19- Montant de la REOM 2014

Le tarif proposé pour la redevance OM reste inchangé pour 2014 soit 148€.

Michel Lambert demande si un changement de système de collecte est prévu en 2014. En effet, le canton de Clelles a un ramassage en porte à porte contrairement aux 2 autres cantons. Dans l'immédiat, aucun changement n'est prévu, mais cette réflexion est à mener en 2014.

Vote : Montant de la REOM 2014

☞ **Adopté à l'unanimité**

20- Modification du règlement intérieur des OM

Alain Hermil Boudin explique les modifications apportées au règlement intérieur : horaires d'ouverture des déchetteries, modalités d'exonération de la REOM et simplification de la grille de répartition.

Lors de la discussion, il est question des erreurs de facturation sur le canton de Clelles. L'explication est simple : il ne s'agit que d'erreurs informatiques qui ont depuis été corrigées.

Jean-Pierre Sarret pose le problème de la plateforme de broyage à St Martin de la Cluze qui est victime de son succès.

Selon Alain Hermil Boudin, ce n'est pas la CCT qui encombre la plateforme mais les entreprises qui viennent vider leurs déchets verts.

Il paraît essentiel de régulariser les modalités d'accès à cette plateforme et de trouver une solution qui pourrait être l'intervention d'un gros broyeur 2 fois dans l'année.

Le Président demande que ces problèmes très techniques soient traités en commission OM et pas au conseil communautaire.

Vote : Règlement OM

☞ **Adopté à l'unanimité**

Vote : Horaires des déchetteries et de la répartition de la répartition

☞ **Pour : 31 Abstention : 1**

21- Taxe de Séjour : autorisation donnée au Président pour l'application de la taxation d'office

Une réunion avec l'ensemble des hébergeurs est organisée mardi 26 novembre (après-midi) où seront revues l'ensemble des questions. La commission Tourisme retravaille sur la redéfinition de la taxe de séjour.

En ce qui concerne la Taxe de Séjour Forfaitaire, elle est basée sur la déclaration de l'hébergeur et, donc sur la bonne volonté et d'honnêteté du déclarant. Il est donc proposé de donner au Président la possibilité d'appliquer une taxation d'office en cas d'absence de déclaration ou de déclaration insuffisante ou erronée.

Vote : Taxe de Séjour : autorisation donnée au Président pour l'application de la taxation d'office

☞ **Adopté à l'unanimité**

22- Régie de l'OTI : nouveaux articles à la vente

Il s'agit d'ajouter un nouveau livre à la vente dans les OTI du Trièves.

Vote : Régie de l'OTI : nouveaux articles à la vente

☞ **Adopté à l'unanimité**

23- Convention entre le PNR Vercors et la CCT pour la promotion globale d'office

Il est proposé d'approuver le renouvellement de la convention entre la CCT et le PNRV pour la promotion globale Vercors. Le coût pour la CCT au titre de l'année 2014 est de 9393€.

L'année dernière, le conseil communautaire avait choisi de voter cette convention pour une année uniquement. La promotion a été menée et a été réelle, et le fait d'être rattaché au Vercors est important car cela permet d'être mieux identifié par les touristes. Pour information, le Trièves sera présent au salon de Bruxelles.

Vote : convention entre le PNRV et la CCT pour la promotion globale d'office

☞ **Adopté à l'unanimité**

24- Programme de travaux Eau Potable – 47^{ème} tranche

Le montant de la programmation des investissements à réaliser pour 2014 s'élève à 20000€. Il convient d'accepter cette programmation et d'autoriser le Président à solliciter les subventions.

Vote : Programme de travaux Eau Potable – 47^{ème} tranche

☞ **Adopté à l'unanimité**

25- Intervention de Mme Bernard et de Mr Strappazon (CDDRA) sur les modalités de portage transitoire du CDDRA Alpes Sud Isère compte tenu de la fusion au 1^{er} janvier 2014 entre la Communauté de Communes du Sud Grenoblois et la Métro

M. Samuel MARTIN, accueille Corinne Bernard, conseillère régionale Rhône Alpes, Chef de projet avec Gilles Strappazon du contrat de développement durable Rhône Alpes.

Elle souhaite présenter le bilan du travail effectué au sein du CDDRA et rappelle que la CCT devra désigner prochainement un 5^{ème} représentant au CDDRA suite au décès de Robert Riotton.

Samuel Martin rappelle que l'objet de la présentation n'est pas le bilan mais la question du portage du contrat au 1^{er} janvier prochain.

Guillaume Gontard, par souci de clarté du débat, demande une présentation du bilan du CDDRA.

Samuel Martin précise qu'il a sollicité lors d'un précédent conseil les délégués au CDDRA pour qu'ils rapportent les travaux des commissions. Il leur appartient d'intervenir en conseil pour effectuer périodiquement ce bilan.

Mme Bernard rappelle que la CDDRA est un contrat d'une durée de 6 ans entre la Région et le territoire sur des thématiques (culture, transports, agriculture, forêt,...) avec une enveloppe financière à répartir en fonction de projets qui répondent à ces thématiques.

Ce contrat est porté administrativement par le Sud Grenoblois qui fusionne avec la Métro au 1^{er} janvier 2014. Il y avait donc urgence à trouver une nouvelle structure porteuse.

La Région a préconisé que la Métro porte le contrat avec le même plan d'action jusqu'en janvier 2016 de façon à conserver l'enveloppe financière pour tout le territoire sachant que le périmètre Trièves-Oisans-Matheysine est, selon la Région, trop petit pour contractualiser.

Il ne s'agit pas d'un choix puisqu'il n'y a qu'une solution souligne Pierre Gimel.

Samuel Martin regrette que ce débat intervienne après la décision du comité de pilotage du CDDRA et le manque de concertation préalable avec les EPCI.

Corinne BERNARD rappelle que la région n'a fait qu'une seule proposition car il n'y a aucune autre alternative pour poursuivre le contrat.

Jérôme Fauconnier s'interroge :

- Sachant que le périmètre « Trièves- Oisans-Matheysine » est trop petit : que se passera-t-il au 1^{er} janvier 2016 ?

Corinne Bernard confirme que la Région trouve le périmètre trop petit mais rappelle qu'un contrat se signe entre 2 parties. Elle cite l'exemple du Diois (10 000 habitants) qui a signé son propre CDDRA.

- Pour le programme LEADER 2014-2020, la région veut s'appuyer sur des stratégies de développement locales portées par des PNR ou des CDDRA ? Quid du devenir l'actuel LEADER Vercors-Trièves sachant que le Trièves n'est pas entièrement membre du PNRV et des incertitudes sur le CDDRA au-delà de 2016 ?

Jérôme Fauconnier est inquiet car l'échéance pour la candidature du prochain LEADER est proche et le risque est grand de perdre les fonds structurels pour le Trièves.

Nadine Serpolet souligne l'importance d'avoir 2 ans pour finir le travail effectué par le CDDRA avant de tout remettre à plat et rappelle qu'elle a voté pour cette solution parce qu'elle permet de continuer le travail commencé.

Guillaume Gontard rappelle le COPIL du CDDRA où chacun était d'accord pour ne pas arrêter ce contrat. Il n'y a aucune autre solution que celle proposée par la Région.

Le Président ne remet pas en cause le choix fait, parfaitement justifiable; mais regrette que les explications n'aient pas été débattues en conseil préalablement au COPIL du CDDRA.

Mr Strappazon souligne que la proposition faite par M. SOLIGNAC, Vice-président de la Région, permet d'assurer la continuité du contrat et donne du temps pour réfléchir au-delà de 2016.

Pour Samuel Martin, l'essentiel est la continuité du contrat. Le conseil devra désormais délibérer sur le versement à la Métro et non plus au Sud Grenoblois.

Corine BERNARD précise que la Métro aura un budget annexe CDDRA.

Guy Percevault s'inquiète que le portage par la Métro perdure au-delà de 2016 si la Région est satisfaite du fonctionnement.

G. Stappazon reconnaît qu'il conviendra d'être vigilant collectivement. Il précise que jusqu'au mois de mars 2014, rien ne change au niveau de la gouvernance et les locaux et le personnel restent les mêmes.

Les interrogations de Samuel Martin portent sur l'après 2016 où il y aura de fortes pressions à exercer auprès de la Région car que notre périmètre est jugé insuffisant pour contractualiser.

Mme Bernard répète que, parce que le Diois a réussi, il faut aussi tenter. En 3 ans et demi elle n'a jamais vu une candidature refusée.

Jérôme Fauconnier rappelle l'urgence au sujet du LEADER dans les 3 mois à venir et demande aux Chefs de projet CDDRA la stratégie à adopter vis à vis de la Région.

G. Strappazon et C. Bernard invitent les élus à interpeller le Président de la Région sur le cas particulier du Trièves. Ils soutiendront la démarche de la CCT.

Il est donc proposé à l'issue du débat de voter une motion pour interpeller la Région sur la possibilité d'un programme LEADER à l'échelle du Trièves.

Vote : Rédiger une motion pour demander à la Région de se positionner sur le périmètre CDDRA

☛ **Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.